

**Bureau du CREFOP de Normandie**

Compte rendu de la réunion 17 juin 2019

Participants :

|                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| M. ANQUETIL Eric        | FO                      |
| Mme BERRIVIN Solène     | Rectorat                |
| Mme BOSSELIN Patricia   | Région Normandie        |
| M. CHEVALIER Luc        | Carif-Oref de Normandie |
| M. CHOULANT Jean-Paul   | CFDT                    |
| M. DUFOUR Pascal        | U2P                     |
| M. FONTAINE Xavier      | Rectorat                |
| Mme GEORGES Nathalie    | Région Normandie        |
| Mme GUILLAUME Cécile    | Carif-Oref de Normandie |
| Mme HAVELETTE Françoise | Région Normandie        |
| M. KAROUI Nejib         | CFTC                    |
| M. LEBARBEY Alexandre   | CGT                     |
| M. LEMBOUCHER Denis     | Région Normandie        |
| M. LEQUIN Thierry       | CFE CGC                 |
| M. MICHEL Jean-Luc      | CFDT                    |
| M. MICHEL Stéphane      | DRAAF                   |
| Mme QUILLIEN Joëlle     | Région Normandie        |
| M. RUDANT Gaëtan        | DIRECCTE                |
| M. SCELIN Philippe      | CPME                    |
| Mme VOLF Christelle     | Région Normandie        |

En l'absence de MM. DURAND et MORIN, MM. RUDANT et LEMBOUCHER co-président le Bureau.

1 - Validation du compte rendu du Bureau du 15 avril 2019 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 - Répartition des fonds libres du quota de la taxe d'apprentissage :

Mme GEORGES présente la dernière concertation sur les propositions de répartition de fonds libres du quota et de la CSA (Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage) de la part des

Organismes Collecteurs de la Taxe d'Apprentissage (cf. document transmis préalablement à cette réunion).

Une correction est à apporter page 6 du document : il existe 62 CFA et sections d'apprentissage normands et non 63.

En réponse à la question de M. SCÉLIN, Mme GEORGES précise que la Région a soutenu via les fonds libres - à hauteur d'environ 600 000 euros - essentiellement des CFA qui constataient des baisses de leur collecte de taxe d'apprentissage : certains CFA du domaine agricole et certains consulaires (9 CFA en ont bénéficié en 2018).

En dehors de cette démarche de soutien spécifique, la Région a, par ailleurs, soutenu fin 2018 les CFA qui montraient des signes plus importants de faiblesse financière. Cet accompagnement financier s'est élevé à plus de 2,6 millions d'euros.

Le Bureau du CREFOP se prononce favorablement sur cette présentation de la répartition par le Conseil Régional (1 abstention pour la CGT). Il est noté que le MEDEF a donné pouvoir à M. SCÉLIN pour le représenter sur cet avis.

### 3 - Nouvelle feuille de route du CREFOP – retour sur la synthèse des échanges de la réunion de travail du 3 mai 2019 (cf. documents transmis) :

M. LÉBOUCHER rappelle la volonté unanimement partagée des membres du CREFOP d'essayer de redonner à cette instance de la concertation, de l'échange et du travail collaboratif en reprenant le chantier lancé antérieurement. Si l'habitude est prise, lors des commissions, d'aller dans le sens de la feuille de route, le Bureau prendra inévitablement connaissance des chantiers partagés ainsi que des nouveaux.

M. LÉBOUCHER précise que l'ancienne feuille de route a été reprise et actualisée par le groupe de travail qui s'est réuni le 3 mai dernier.

M. LÉBOUCHER présente brièvement les enjeux de la feuille de route.

M. SCÉLIN souligne que l'idée est de reprendre dans ce CREFOP le fait politique : les commissions sont au service du déploiement de la feuille de route de caractère politique définie par le Bureau. Il insiste sur le fait que chacun ayant une compétence dans son domaine doit pouvoir travailler avec l'autre et faire en sorte que le CREFOP soit le lieu où la concertation permet de mettre en place des actions communes.

M. CHOULANT approuve le fait que le CREFOP soit un véritable lieu d'échanges et de débats sur l'emploi et la formation en Normandie.

M. LÉBARBEY souhaite que la terminologie « organisations professionnelles » soit remplacée par « organisations patronales » (1<sup>ère</sup> ligne de la feuille de route).

M. SCÉLIN précise qu'il faut mettre en avant la dimension interprofessionnelle des représentants régionaux représentatifs au sens de la loi.

M. LEBOUCHER présente ensuite la liste des chantiers recensés par le groupe de travail.

En ce qui concerne le 2<sup>ème</sup> chantier « suivi du parcours des actifs », M. CHOULANT propose de remplacer « Mut Eco » par « transitions professionnelles » : le FPSPP ayant disparu, les dossiers « Mut Eco » n'existent plus.

M. LEBOUCHER évoque la possibilité d'ajouter d'ici 18-24 mois un chantier « évaluation de l'animation territoriale ».

M. DUFOUR rappelle que la réforme sur l'apprentissage a des conséquences sur l'ensemble des acteurs (Etat, Région, partenaires sociaux, branches, OPCO, CFA). Le suivi des résultats doit aussi bien être un chantier à court terme qu'à moyen terme.

Mme BERRIVIN s'interroge sur le dernier enjeu « mettre en place une démarche qualité pour évaluer en continu les effets des actions du CREFOP » qui peut aussi bien être un chantier. La volonté de le mentionner dans les enjeux implique peut-être qu'il soit transverse à toutes les autres missions.

M. SCELIN répond que l'enjeu est qu'il soit lisible du grand public. Le quadripartisme s'empare, de par la loi, de cette animation, coordination et efficacité des politiques emploi-formation-orientation. Que peut-on mettre en œuvre pour montrer que le CREFOP s'en empare d'une manière efficace et efficiente ? Il s'agit d'un enjeu de communication mais également de démarche.

M. LEBOUCHER précise l'objectif énoncé lors de la réunion du 3 mai : l'organisation d'un séminaire sous l'égide du CREFOP pour montrer l'avancement de certains chantiers, partager les informations avec tous les membres du Plénier et éventuellement avec des invités complémentaires afin de montrer l'efficacité et les réflexions du CREFOP sur certains sujets. Ce séminaire pourrait être organisé par le Carif-Oref de Normandie.

M. SCELIN propose un chantier d'observation sur la formation des salariés des petites et moyennes entreprises en soulignant deux enjeux :

- savoir si les entreprises de moins de 50 salariés s'emparent réellement de cette loi avec les moyens associés ;
- savoir si les entreprises 50 - 300 salariés qui sont privées d'une capacité d'accès aux financements mutualisés ne vont pas réduire l'accès à la formation des actifs employés.

M. JL MICHEL confirme que ce sujet est un réel problème aujourd'hui pour les entreprises 50 – 300 qui versent la contribution sans pouvoir la récupérer. Elles doivent trouver des solutions pour que les salariés puissent partir en formation sans les moyens qu'elles avaient auparavant. Par contre, M. JL MICHEL craint que les fonds affectés aux entreprises de – 50 salariés ne soient pas utilisés. M. JL MICHEL déplore que les entreprises 50 -300 salariés, les plus nombreuses en Normandie, se retrouvent privées d'une politique d'accompagnement. Il souligne par ailleurs le manque de réponses des OPCA/OPCO. Les entreprises ne savent plus comment procéder pour maintenir les compétences. Il rappelle également que les fonds pour les salariés, qui avaient des possibilités de se former par le biais du CIF, ont été divisés par trois.

M. SCÉLIN souhaitait ajouter ce sujet dans les enjeux et identifier un ou deux chantiers. Selon les études déjà effectuées sur les entreprises de - 50 salariés, il confirme qu'il existait déjà antérieurement un problème d'accès à la formation car la définition de l'action de formation ne mettait pas en avant un certain nombre de formations qui se passaient en situation de travail mais non accompagnées. L'hypothèse est donc faite que l'AFEST sera en capacité de rendre lisible et éclairante les pratiques de travail installées pour produire la compétence. En ce qui concerne les entreprises + 50 salariés, la démarche pour les aider doit être collective (stratégie de l'entreprise et parcours individuel).

M. JL MICHEL précise que les entreprises de 50 à 300 vont utiliser le CPF du salarié. Il espère une co-construction avec l'entreprise et une revalorisation des rémunérations.

M. SCÉLIN confirme la notion de co-construction du CPF qui passera forcément par formation inscrite au RNCP.

M. LÉBOUCHER annonce que le CESER devrait conclure d'ici décembre son étude sur la formation dans les TPE. Il serait intéressant d'en avoir une présentation au cours d'un Plénier du CREFOP.

M. RUDANT relève que ce chantier sur l'évaluation des impacts de la loi est à prendre en compte tout en restant centré sur le territoire normand.

M. RUDANT informe les membres du Bureau de l'ouverture d'un chantier au sein de la commission Emploi – Formation sur l'organisation pour mieux identifier et répondre aux besoins des compétences des entreprises (en lien avec le PRIC). Il propose que ce chantier soit inscrit dans la feuille de route du CREFOP.

En ce qui concerne la formation des salariés, M. DUFOUR soulève le problème de temporalité sur l'évaluation des impacts : la feuille de route concerne la période 2019 – 2020 alors que les OPCO seront mis en place fin 2019 avec des nouvelles organisations et des nouveaux périmètres. Il sera compliqué d'avoir des retours fin 2020 après moins d'un an d'activité réelle. Cette analyse ne pourra donc pas être menée correctement sur cette feuille de route. Par contre, M. DUFOUR propose de commencer à travailler avec les OPCO pour connaître les indicateurs utiles afin de préparer la prochaine feuille de route.

M. JL MICHEL rappelle que le COPAREF avait financé une étude sur les observatoires des branches. Il avait été très compliqué à l'époque de récupérer les données des OPCA. Il craint de rencontrer les mêmes soucis avec les OPCO.

M. LÉBOUCHER précise que la plateforme Agora permettra d'ici deux ans à tous les financeurs de formation (dont les OPCO) de partager les statistiques en termes de productions et de données.

M. CHOULANT relève une incohérence entre le compte rendu du groupe de travail qui indique la période 2020-2022 pour la feuille de route et le document qui mentionne 2019-2020.

M. LÉBARBEY propose que la thématique du séminaire porte sur le financement de la formation via les OPCO.

M. CHEVALIER a été contacté par France Compétences qui fait un état des lieux sur les travaux des CREFOP en contactant les secrétariats permanents en régions. M. CHEVALIER précise que France Compétences envisage de faire également un séminaire. Il propose de se rapprocher de France Compétences pour l'organisation du séminaire normand.

#### 4 - État d'avancement des commissions :

##### Commission 1 :

M. DUFOUR présente l'ordre du jour arrêté pour la réunion du 21 juin :

- Evolution de la feuille de route de la Commission 1 : réflexions, échanges et perspectives ;
- Appel d'offres de France Compétences sur le Conseil en Evolution Professionnelle : proposition d'une feuille de route d'instruction pour aider à l'avis du Bureau et réflexions sur les critères de choix en Normandie ;
- Apprentissage – Alternance : Actualités – Points sur la mise en place de la réforme et perspectives de concertation et d'évaluation en Normandie ;
- Relations Région Normandie / branches professionnelles : signature des accords de partenariat ;
- Cléa : évolutions en cours.

M. LEMOUCHE précise que les formations pour les demandeurs d'emploi ne seront pas traitées dans cette commission le temps de l'existence de la commission ad hoc du PRIC.

##### Commission 2 :

Mme QUILLIEN présente les points qui ont été abordés lors des réunions suivantes :

- 14 novembre 2018 :
  - Carte des formations : présentation des ouvertures RS 2019 ;
  - Mixité : résultat de l'étude ;
  - CPRDFOP : suivi de la mise en œuvre ;
  - VAE : restitution du groupe de travail ;
  - Orientation : schéma de développement de l'orientation en Normandie et ses annexes.
- 11 avril 2019 :
  - CPRDFOP : actualisation du CPRDFOP suite à la loi du 5 septembre 2018 ;
  - Orientation : point sur les Assises de l'orientation en cours et sur les perspectives d'avenir.
- 28 mai 2019 :
  - Discussion à propos de la stratégie de l'orientation ;
  - Nouvelle approche de la carte des formations initiales.

Mme QUILLIEN rappelle que le Président annoncera jeudi 20 juin les principes de la stratégie régionale qui sera développée pendant l'été pour être présentée en Assemblée Plénière du Conseil Régional le 14 octobre. Un document plus abouti sera présenté lors d'un Comité Plénier du CREFOP (date à fixer).

### Commission 3 :

M. JL MICHEL présente l'ordre du jour établi pour la réunion du 25 juin :

- Point d'avancement des CATEF en Normandie et partage des bonnes pratiques ;
- Méthodes de travail sur les métiers en tension sur chaque territoire (quelle unité de mesure doit-on retenir sur les secteurs en manque de salariés ?) ;
- Déclinaison sur chaque territoire de la mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique (6 thématiques de travail) ;
- Projet feuille de route de la commission 3 du CREFOP.

M. LEBARBEY précise qu'il y aura également une analyse sur les « Territoires d'Industrie ».

M. LEBOUCHER souligne qu'une information sur l'existence d'espaces emploi-formation sur les territoires est donnée aux acteurs locaux. Étant donné qu'il existe ce volet à traiter dans le dispositif « Territoires d'Industrie », il est souhaité, le plus souvent possible, de ne pas recréer de doublons de groupes de travail spécifiques emploi – formation. Les acteurs locaux devront s'inscrire dans les groupes de travail du CATEF.

M. RUDANT partage cette préoccupation : on a besoin d'une politique industrielle en France qui ne soit pas seulement la juxtaposition de secteurs ; il faut également une dimension territoriale. Sur la base d'un certain nombre de territoires identifiés, les acteurs locaux les plus proches sont un Président d'EPCI et un patron d'industrie locale qui n'ont pas obligatoirement connaissance des dispositifs d'animation existants. Au niveau régional, l'acteur territorial le plus proche est le Conseil Régional. Les enjeux sont déjà identifiés dans les CATEF. Il faut éviter de faire des doublons d'analyses ou d'actions, voire des actions contradictoires.

M. JL MICHEL demande à l'État et à la Région d'être vigilants afin que la réflexion sur les besoins de formation 2020-2021-2022 relève bien des travaux du CATEF.

Pour M. LEBOUCHER, le site de l'animation territoriale du Carif-Oref doit être présenté aux nouveaux acteurs des CATEF pour qu'ils puissent s'y référer.

### Commission 4 :

M. RUDANT rappelle que cette commission travaille autour de la présentation et la discussion sur la mise en œuvre des politiques de l'emploi :

- Stratégies à déployer sur des personnes en situation de handicap ou bénéficiaires de l'insertion par l'activité économique ;
- Partages autour du dispositif Draccare, du bilan des EDEC en Normandie, point d'information sur l'impact des mesures sur l'emploi suite au mouvement des gilets jaunes ;

- Adéquation des outils pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises (métiers en tension, forma'diag...).

5 - Méthode de travail concernant la consultation du CREFOP dans le cadre de l'attribution de l'accord-cadre « Service de Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) » délivré aux actifs occupés du secteur privé :

La parole est donnée à M. DUFOUR pour la présentation de ce point (cf document joint).

M. DUFOUR rappelle que le Bureau du CREFOP a l'obligation de donner un avis sur chacune des trois candidatures anonymisées retenues entre le 27 septembre et le 4 octobre.

Il est proposé un travail en deux temps :

1 - Un groupe de travail composé de l'Etat, de la Région et des partenaires sociaux pourrait se réunir en juillet pour retenir un premier niveau d'exigences par rapport aux offres (les critères) ;

2 – Une deuxième réunion se déroulerait entre le 20 et le 29 septembre : à partir des trois propositions, le groupe de travail fera une grille d'analyse pour faire une suggestion aux membres du Bureau du CREFOP le 30 septembre.

Il est acté que le Fongecif ne sera pas convié à la première réunion, il doit rester neutre et ne pas être en contact avec les organismes qui répondent à l'appel d'offre. Pour bénéficier d'une expertise, M. CHOULANT précise que Pôle Emploi, Cap Emploi, les Missions locales et l'Apéc sont des opérateurs CEP non concernés par l'appel d'offre.

En ce qui concerne l'évaluation, M. CHOULANT souligne qu'il faudra connaître les critères de sélection de France Compétences pour ne pas se poser les mêmes questions. Pour M. CHOULANT, la couverture territoriale sera un des critères importants, les candidats devront être en capacité de fournir la prestation sur tout le territoire normand.

MM. RUDANT et SCELIN partagent l'avis de M. CHOULANT de ne pas refaire en région la même analyse.

En tenant compte de la précaution de ne pas associer une structure pouvant être en rapport avec la réponse à l'appel à projet, le groupe de travail abondera le travail du Bureau.

M. DUFOUR liste les critères retenus par France Compétences :

- Compréhension du CEP, de son environnement et de ses enjeux ;
- Pertinence et performance des méthodologies proposées pour réaliser les unités d'œuvre d'interaction avec les usagers ;
- Pertinence et performance du plan de partenariats proposé ;
- Pertinence et performance du plan de promotion de CEP proposé ;
- Pertinence et performance du plan d'accessibilité du CEP ;
- Pertinence et performance de l'organisation générale des moyens humains ;
- Pertinence et performance du plan des moyens proposés pour le pilotage.

La date retenue pour le groupe de travail mis en place par le Bureau du CREFOP sera diffusée sur le site. Il est ouvert à toute personne souhaitant y participer.

M. RUDANT précise que la gouvernance qui émettra l'avis in fine est le Bureau du CREFOP.

#### 6 - Point d'information sur la mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique :

M. RUDANT rappelle que le Premier Ministre a réuni le 6 mai les partenaires sociaux et des acteurs socio-économiques pour évoquer les enjeux de l'emploi et de la transition écologique et numérique. Plusieurs enjeux sont ressortis de ces échanges dont celui de faire en sorte qu'il puisse y avoir territorialement et nationalement une mobilisation pour l'emploi, la transition écologique et numérique. L'idée de cette mobilisation est de pouvoir identifier les angles morts des politiques pour réussir à lever les freins qui résultent de ces angles morts. M. RUDANT prend pour exemple le sujet de la mobilité dans l'accès à l'emploi : aujourd'hui, il n'existe pas d'espace (de manière systématique) pour qu'une discussion s'installe entre la collectivité territoriale et les partenaires de l'emploi.

Le travail se fera autour des six thèmes identifiés avec l'ensemble des participants (circulaire du 16 mai 2019) :

- Être au rendez-vous de la forte demande d'apprentissage et de formation ;
- Résoudre le problème des offres d'emploi non pourvues faute de compétences disponibles correspondant ;
- Lever les freins à la reprise de l'emploi (mobilité-logement, garde d'enfant) ;
- Mieux accompagner les territoires en transition ;
- Changer de dimension sur l'écologie au quotidien ;
- Accompagner la rénovation thermique des logements.

Les groupes de travail se réuniront courant juin. Les propositions seront ensuite transmises au Premier Ministre à la fin du mois.

En parallèle, il a été demandé au Carif-Oref de Normandie de consolider le diagnostic sur les thèmes « emploi-formation » à partir des contributions apportées, entre autres, par des membres du Bureau.

Une méthode de construction pour les contributions définitives attendues sera par la suite stabilisée pour le mois d'octobre.

En réponse à l'interrogation des partenaires sociaux quant à l'articulation des travaux au sein du CREFOP et ceux autour de ces six thèmes, M. RUDANT concède que l'animation territoriale mise en place en Normandie offre un avantage comparatif par rapport à d'autres régions. Pour autant, il insiste sur l'existence d'un certain nombre d'angles morts : par exemple, les sujets de mobilité ont été identifiés comme un frein à l'accès à l'emploi de manière récurrente dans un certain nombre de territoires ; un échange avec la collectivité compétente en matière de transport pourrait être généralisé dans ces territoires, de sorte que ce problème soit

mieux pris en compte qu'aujourd'hui. Il s'agit d'identifier les pistes d'amélioration à apporter en se réinterrogeant. M. RUDANT est conscient que les constantes de temps sont assez courtes pour les premières remontées.

En termes de déploiement, il serait contre-productif de créer des organisations parallèles aux outils qui fonctionnent actuellement, et notamment ceux de l'animation territoriale.

M. RUDANT partage l'idée de la CFDT d'associer les CATEF à ces échanges afin d'avoir un retour au plus proche des territoires.

En réponse à la question de M. DUFOUR, M. RUDANT approuve l'idée d'un échange sur les remontées transmises au Premier Ministre au sein du CREFOP d'ici octobre.

M. SCÉLIN souhaite que les acteurs qui n'ont pas été conviés à la réunion de lancement soient informés afin qu'ils puissent contribuer à ces groupes de travail s'ils le désirent, d'où l'importance d'avoir accès au calendrier.

Les dates arrêtées pour l'ensemble des groupes de travail seront transmises.

#### 7 - Point d'information sur le nouveau processus de la carte des formations professionnelles initiales :

En introduction, M. LÉBOUCHER précise que ce point présente les évolutions sur l'instruction de la carte des formations de manière pérenne (création de formations, formations existantes...).

Mme QUILLIEN se réjouit du retour très positif des participants lors de la présentation de ce nouveau processus à la commission 2 du 28 mai.

Mme BOSSELIN rappelle la procédure existante jusqu'à présent : appel à projets auprès des lycées qui devaient remplir un dossier et le renvoyer, temps d'instruction extrêmement long à la fois pour les services de la Région, du Rectorat et de la DRAAF, nombre de demandes d'ouverture important, adéquation aux besoins des territoires pas toujours probante, dossiers parfois incomplets...

Cette procédure assez lourde ne permettait pas de s'interroger sur l'offre de formation au global. Aujourd'hui, le nouveau processus permettra de pouvoir répondre plus rapidement à l'évolution des métiers et des compétences en prenant en compte l'activité des territoires.

Dorénavant, un comité stratégique réunira les services de la Région et les autorités académiques et un comité technique, plus opérationnel, fera une analyse de l'offre de formation avec des priorités sur certains territoires et certaines thématiques en tenant compte des remontées des acteurs de terrain (établissements, EPCI, branches professionnelles...). Ces besoins en formation seront analysés par le comité technique qui fera une proposition au comité stratégique, lequel fournira rapidement une réponse sur l'opportunité. Les établissements seront accompagnés en amont des projets d'ouverture pour travailler sur la faisabilité.

Un courrier a été adressé aux établissements pour la rentrée scolaire 2020 afin de leur indiquer la nouvelle approche mais aussi leur proposer de faire des remontées de demandes de formation à l'aide d'une fiche synthétique d'opportunité. Si le projet est retenu, l'établissement devra remplir un dossier.

M. FONTAINE rappelle que le principe de base est l'agilité et la simplicité du système, sans date butoir. Il insiste sur l'utilité de prendre le temps, l'année prochaine, d'examiner l'ensemble de l'offre de formation et sa cohérence sur les territoires.

M. LEMOUCHE confirme la volonté d'équiper statistiquement le comité technique d'un niveau territorial par rapport aux établissements (taux d'insertion, taux de validation, taux de pression...).

En réponse à la question de M. DUFOUR, Mme BOSSELIN souligne que les branches professionnelles seront systématiquement destinataires des fiches synthétiques de demandes des établissements afin qu'elles se prononcent également sur l'opportunité.

M. DUFOUR précise que ce sont les partenaires sociaux qui prennent les décisions et non uniquement les branches.

M. DUFOUR souhaite savoir si les éléments remontés concernent également l'apprentissage.

M. FONTAINE confirme que le cotech, pour travailler de manière cohérente, aura besoin d'informations sur l'apprentissage. L'Education Nationale s'inscrit dans cette transparence.

En ce qui concerne l'agriculture, M. S. MICHEL a pu constater qu'il y aura des ouvertures sur des parcours et de la mixité de public. L'autorité académique veillera à recueillir les informations mais ne se prononcera que sur l'habilitation pédagogique.

M. DUFOUR rappelle que le CREFOP a changé de missions ; il a géré pendant des années des missions « obligatoires ». Dorénavant, le CREFOP doit plutôt gérer des missions d'information et d'échange de données. Tous les acteurs en possession d'information doivent donc pouvoir se l'échanger. Les branches et la Région doivent s'aider mutuellement.

Pour répondre à M. DUFOUR, Mme BERRIVIN signale qu'il n'existe pas de liste exhaustive des formations en apprentissage qui seront mises en place dans les différents lycées normands. En revanche, il a été décidé de l'ouverture de places en apprentissage dans toutes les formations qui auront des places vacantes sous statut scolaire. La dénomination sera « l'intégration scolaire » (intégration par la voie de l'apprentissage dans la filière scolaire).

Il est acté que ces sujets soulevés par M. DUFOUR seront repris en commission 1.

#### 8 - Questions diverses :

MM. LEBARBEY et SCELIN souhaitent qu'un calendrier soit arrêté de manière formelle et le plus loin possible.

M. CHEVALIER précise que les prochains Bureaux se tiendront le 30 septembre à 15 H à Caen et le 4 novembre à 15 H à Rouen. La date du prochain Comité Plénier est en cours de confirmation entre l'État et la Région.

En ce qui concerne la feuille de route, il a été acté que le groupe de travail technique synthétise les éléments transmis par les différentes commissions. La prochaine réunion se déroulera le 9 septembre.

Une nouvelle date doit être arrêtée pour la commission 4.

En l'absence d'autres questions et de remarques, la séance est levée.